

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel: 5517 700 Fax: 5511299

Website: www.africa-union.org

SC12221

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-cinquième session ordinaire

20–24 juin 2014

Malabo (GUINEE EQUATORIALE)

EX.CL/829(XXV)

Original : anglais

**RESULTATS DE LA QUATRIEME RETRAITE
DE LA COMMISSION DE L'UA ET DU COREP,
14-15 AVRIL 2014, HAWASSA (ETHIOPIE)**

**RESULTATS DE LA QUATRIEME RETRAITE
DE LA COMMISSION DE L'UA ET DU COREP,
14-15 AVRIL 2014, HAWASSA (ETHIOPIE)**

INTRODUCTION

1. La quatrième Retraite de la Commission de l'Union africaine et du Comité des Représentants permanents (COREP) s'est tenue à Hawassa (Éthiopie) les 14 et 15 avril 2014. Les travaux portaient sur le renforcement des relations entre le COREP et la Commission dans le contexte de la voie à suivre vers l'intégration continentale.

DEUX ORGANES, UN AGENDA

2. Les participants à la retraite ont reconnu le caractère complémentaire des rôles joués par la Commission et le COREP. De même, ils ont reconnu que chacune de ces institutions devrait effectivement jouer son rôle. Les deux organes devraient travailler ensemble dans la poursuite de la réalisation de l'agenda continental. On pourrait alors parler de deux institutions, un seul agenda.

3. Le COREP, constitué des plénipotentiaires, en tant qu'organe de l'Union africaine chargé d'assurer le contrôle de la mise en œuvre des plans et stratégies sur le plan continental et de donner des avis au Conseil exécutif, joue le rôle unique d'assurer la liaison entre les États membres et la Commission.

4. La Commission a la responsabilité d'initier les propositions, de mettre en œuvre les décisions, de formuler les positions africaines communes et de coordonner les actions des États membres dans le cadre des négociations internationales, de promouvoir l'intégration, le développement socioéconomique, la paix, la démocratie et la sécurité, et de renforcer les capacités pour la recherche et le développement scientifiques. En outre, la Commission agit en tant que garante de l'Acte constitutif, de ses protocoles, traités et instruments juridiques, et assure les fonctions de secrétariat auprès des organes de l'Union.

TRAVAILLER MAIN DANS LA MAIN VERS L'INTÉGRATION

5. Des discours sur le thème « Travailler main dans la main vers l'intégration » ont été prononcés par la Présidente de la Commission de l'UA, S.E. Dr Nkosazana Dlamini Zuma et le Président du COREP, S.E. M. Hamadi Meimou, Ambassadeur de la Mauritanie. Dans ces discours, la discussion sur l'intégration a été placée dans son contexte. (Les discours sont annexés au rapport de la Retraite).

6. Les participants ont réaffirmé que l'Afrique est résolument déterminée à réaliser la vision qu'elle s'est définie, celle d'une « Afrique en paix, intégrée et prospère, conduite par les personnes et jouant le rôle qui lui revient dans l'arène internationale ». L'unité politique et l'intégration économique demeurent le fondement du panafricanisme et la raison d'être de l'OUA et de l'UA.

7. Cet agenda se reflète dans les cadres continentaux à savoir la Charte de l'OUA, le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja, le NEPAD et l'Acte constitutif de l'UA. Notre vision pour les cinquante prochaines années, matérialisée par l'Agenda 2063, s'inscrit dans la poursuite de la réalisation de ces plans et constitue

un cadre cohérent pour les diverses stratégies sectorielles, avec des repères à court et à moyen terme, et des étapes à franchir vers la réalisation de cette vision.

8. Il convient de reconnaître que l'Afrique a fait de grands efforts dans la réalisation de son agenda, notamment l'évolution du principe de non-interférence vers celui de non-indifférence, des initiatives vers l'intégration économique au sein des Communautés économiques régionales (CER), la mise en œuvre de projets infrastructurels spécifiques dans les domaines du transport, des TIC et de l'énergie, la croissance des investissements déjà lents au sein de l'Afrique, les liens de commerce et dans les affaires. En ce qui concerne l'intégration politique, la transition du Secrétariat de l'OUA à la Commission de l'Union a été atteinte ; il en est de même pour le développement et la mise en œuvre de cadres normatifs conjoints sur la paix et la sécurité, la gouvernance et les élections, les droits de l'homme et des peuples. Les structures comme le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), le Parlement panafricain (PAP), les Communautés économiques régionales (CER) l'Agence du NEPAD et autres institutions et organes continentaux constituent un capital et une expérience institutionnels pour l'agenda continental.

9. Il a été rappelé aux participants les besoins, les défis et les solutions pour l'accélération de l'agenda d'intégration. Ces paramètres ont permis d'orienter la discussion. Il s'agit, entre autres défis, de la lenteur accusée dans le progrès vers l'intégration des politiques et programmes dans les législations nationales, de l'incapacité à parler d'une seule voix sur les questions critiques, ce qui affaiblit les positions nationales et continentales, et du manque de volonté politique non seulement pour adopter des cadres, mais aussi pour prendre la responsabilité de les mettre en œuvre. Il s'agit également de la lenteur du processus de l'intégration politique.

10. La quatrième Retraite de la Commission et du COREP a permis de renouveler l'engagement vers l'accélération de l'Agenda d'intégration en tant que mission première de ces deux organes, et de recommander, avec une insistance renouvelée, ce qui suit :

- a) développement et promotion de l'esprit panafricain par l'éducation formelle et informelle, et le renforcement de la visibilité et de la sensibilisation de l'Union africaine parmi les citoyens africains, en vue d'accélérer l'intégration ;
- b) inclusion de l'Agenda d'intégration dans le travail du COREP et de la Commission à travers le suivi et la mise à jour périodique de la situation et des défis de l'intégration ;
- c) renforcement de la coordination de la mise en œuvre des activités d'intégration entre la Commission, l'Agence du NEPAD et les CER ;
- d) progrès dans la rationalisation des CER, conformément à l'Acte constitutif ;
- e) mise en œuvre, suivi et promotion des principaux projets d'intégration tels que le développement des aptitudes, l'agriculture, l'industrialisation, le commerce, le développement de l'infrastructure, la science, la technologie et la recherche et l'innovation, l'accès aux services de base,

la paix et la sécurité, la démocratie et la gouvernance, et la création de zones de libre-échange régionales et continentales. Il est également important d'assurer le processus d'intégration et de rechercher rapidement les réponses appropriées aux questions délicates de l'intégration comme l'élimination des barrières non commerciales et la libre circulation des personnes et des biens ;

- f) évolution vers la consolidation de la souveraineté dans les domaines essentiels, conformément aux conclusions de la retraite ministérielle de Bahir Dar en ce qui concerne les domaines bénéfiques pour l'Afrique dans les blocs de négociation lorsque la Commission parle au nom du continent, notamment : i) le commerce ; ii) le changement climatique, l'économie verte et la sécurité alimentaire pour tous ; iii) la pêche, les ressources marines et l'économie bleue ; iv) l'Agenda de développement post-2015 et l'Agenda du développement durable ; et v) la paix et la sécurité ;
- g) conduite d'une étude sur le coût de la non-intégration de l'Afrique et des États membres et la promotion et le plaidoyer pour les bénéfices de l'intégration ;
- h) renforcement des principales institutions de l'intégration et de leurs mandats, en l'occurrence la Commission de l'UA, le PAP, le CER, les institutions financières, le MAEP, le NEPAD, la Cour africaine et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Renforcement des relations de travail avec la BAD et la CEA ;
- i) mobilisation des ressources nationales pour les projets d'intégration en vue de réduire considérablement la dépendance vis-à-vis des partenaires, notamment la décision de la réunion des ministres des Finances et de l'Économie à Abuja, qui fera rapport au Sommet de juin 2014 sur la mise en œuvre des décisions du Sommet de mai 2013 sur cette question, et fera d'autres propositions sur les sources alternatives de financement, en abordant la question des flux financiers illicites, le renforcement des systèmes de revenus, le renforcement et la création d'institutions financières et d'investissement, la promotion du secteur privé africain en tant que partie prenante dans le développement et l'intégration, et en tant que source de financement alternatif à travers la Fondation de l'UA ;
- j) promouvoir les moteurs de l'intégration sous la conduite des blocs de pays. Les États membres, la Commission de l'UA et les Communautés économiques régionales sont encouragés à défendre vigoureusement, accélérer et créer une dynamique vers l'intégration ;
- k) renforcer la collecte des données et des statistiques continentales pour la planification, la mise en œuvre et le suivi, y compris la décision de créer l'Institut africain de la statistique ;
- l) recommander aux organes de prise de décision que tous les commissaires doivent soumettre des rapports sur la contribution de leur ligne de fonctionnement vers l'intégration ;

- m) recommander la création de points focaux nationaux pour promouvoir le travail de l'UA et vulgariser le programme d'intégration ;
- n) promouvoir le multilinguisme dans tous les organes et institutions de l'Union ;
- o) assurer la répartition géographique équitable des institutions, organes et institutions spécialisées de l'UA sur la base de lignes directrices clairement définies ;
- p) accélérer la finalisation des rapports d'examen et d'évaluation sur tous les aspects des partenariats stratégiques, y compris ceux liés à la documentation, aux négociations, aux formats et à d'autres questions d'intérêt.

PRESTATIONS DE SERVICES ET RENFORCEMENT DES RELATIONS ENTRE LE COREP ET LA COMMISSION DE L'UA

11. Le Vice-président de la Commission a présenté un aperçu de la capacité institutionnelle de la Commission en se concentrant sur les questions de gouvernance, de ressources humaines, de finances et de budgétisation, de partenariats, de communications et les questions liées aux conférences et réunions. Il a noté l'amélioration de la gouvernance de la Commission, par exemple, les réunions programmées de la Commission, la mise en place du Forum des directeurs, le respect des normes de comptabilité internationales, les repères et la réduction des requêtes d'audit. Le Vice-président a également souligné le profil du personnel de la Commission de l'UA, notant le déséquilibre entre le personnel recruté sur la base de contrats à court terme financé par les partenaires et le personnel permanent financé par les États membres, ainsi que celui existant entre le personnel des services généraux et le personnel professionnel. Le fort taux de fluctuation du personnel se traduit par des coûts d'exploitation élevés ; la faible représentation des femmes en termes de nombre et de présence dans la catégorie des professionnels a également été notée. La nécessité, pour les États membres, de verser leurs contributions à temps a également été soulignée, pour faciliter les prévisions. (L'exposé est annexé au présent rapport)

12. L'Ambassadeur du Nigeria a présenté le point de vue du COREP sur le rôle du Comité, les questions de prestation de services de la Commission et de sa structure, la communication entre le COREP et la Commission de l'UA, et les principes qui devraient sous-tendre cette relation. L'Ambassadeur a souligné les préoccupations suivantes en ce qui concerne la prestation des services de la Commission : la transparence, la responsabilité, l'intégrité, la confiance, l'équité, le respect des délais, le respect des règles et règlements et la gestion des résultats. Par rapport à ces préoccupations, le COREP a identifié les défis spécifiques et formulé les recommandations suivantes : le respect mutuel des rôles et responsabilités respectifs, différenciés et complémentaires vers le programme commun, les méthodes de travail, les canaux de communication, le renforcement des capacités, le suivi et l'évaluation, les récompenses et les sanctions, la prestation de services, les voies de communication, la responsabilisation, la communication et la gouvernance. (L'exposé est annexé au présent rapport)

Les recommandations suivantes ont été formulées :

13. Les participants ont noté les rôles et responsabilités complémentaires du COREP et de la Commission de l'UA, énoncés dans l'Acte constitutif, du Règlement et des Statuts. La nécessité d'adopter une approche et une compréhension commune des rôles afin de faciliter la prestation des services a été soulignée avec insistance.

14. Renforcement des capacités institutionnelles : Commission de l'UA

- gestion des ressources humaines : système de recrutement transparent, professionnel et juste, procédures de rétention et de séparation simplifiées, mise en œuvre du système de quotas, planification de la relève, gestion de la performance avec les conséquences, les récompenses ou les sanctions appropriées, mobilité du personnel (dans le contexte de la structure approuvée), motivation et satisfaction au travail et promotion du multilinguisme au sein du personnel de l'UA ;
- révision de la structure de la Commission de l'UA pour lui permettre de remplir effectivement et efficacement son mandat, notamment la révision du Statut de Maputo ;
- adéquation du nombre actuel des commissaires (question soulignée dans le rapport Adedeji), par rapport au mandat de la Commission conformément aux dispositions de l'Acte constitutif et des statuts de la Commission ;
- amélioration des archives de l'UA pour assurer la continuité, la mémoire institutionnelle et la préservation de l'histoire ;
- renforcement du Bureau du Secrétaire général en lui fournissant la structure, le personnel et l'équipement appropriés ;
- renforcement de la Direction des conférences y compris les services d'impression, de traduction et d'interprétation, pour assurer une circulation rapide des documents dans toutes les langues de travail.

15. Renforcement des capacités institutionnelles : COREP

- services de secrétariat pour appuyer le COREP et le Conseil de paix et de sécurité (CPS) et fourniture d'un espace de bureau et d'appui pour les présidents du COREP et du CPS ;
- augmentation des débats thématiques au sein du COREP sur les questions stratégiques et de fonds, afin de garantir un débat nourri avant de les soumettre au Sommet ;
- soutien des experts de la Commission aux présidents des sous-comités par la Commission de l'UA;

- évaluation des contributions des États membres en ligne avec le cycle budgétaire.

16. Interaction entre les représentants permanents et leurs capitales :

- informations opportunes sur les activités, les contributions et les mandats nécessaires ;
- responsabilité d'informer, de vulgariser et de promouvoir des programmes de l'UA dans les états membres.

17. Sources alternatives de financement de l'Union africaine et des institutions : les participants ont salué la décision de la réunion des ministres des Finances et de l'Économie tenue à Abuja, de soumettre au Sommet de juin 2014 un rapport sur la mise en œuvre des décisions du Sommet de mai 2013 à cet égard.

Méthodes de travail

- la détermination des orientations politiques et du processus d'élaboration des politiques au sein de l'Union incombe aux États membres sous l'autorité de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement ;
- il faudrait préparer à temps les rapports et les documents dans les langues de travail appropriées ;
- les décisions et les conclusions arrêtées par les États membres et les organes de décision lors des réunions ne doivent pas être modifiées.

18. Rationalisation des programmes des Sommets en vue d'en améliorer l'efficacité

- rationalisation des ordres du jour des deux sommets annuels, le Sommet de janvier pour traiter les questions politiques (réflexion) et le Sommet de juillet pour traiter de la mise en œuvre ;
- améliorer le processus de prise de décisions par l'application et la consolidation de la décision du Sommet de Malabo de 2011 approuvant les *lignes directrices sur la préparation, l'adoption et les rapports sur la mise en œuvre des décisions*. Améliorer la gestion du processus de rédaction, pour permettre aux États membres de s'approprier entièrement du Comité de rédaction, afin d'assurer la cohérence et l'intégrité dans les décisions présentées aux différents organes au cours des Sommets ;
- rationalisation des réunions des comités de la Conférence et du Conseil exécutif (Sommet du MAEP, Comité des Dix, Comité des chefs d'État et de gouvernement sur le changement climatique (CAHOSG), Comité ministériel sur les candidatures, Comité ministériel ad hoc sur le barème de contributions), en vue d'en faire une réunion annuelle, plutôt que de la tenir à chaque Sommet, et le Comité des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD pourrait se réunir une fois lors de l'un des deux sommets et l'autre fois dans un autre pays membre du Comité ;

- rationalisation du temps alloué aux conférenciers, du nombre d'observateurs et invités en vue d'assurer une plus grande efficacité des sommets et de réduire le nombre de manifestations parallèles lors des sommets. Les invités doivent participer uniquement à la session d'ouverture et les réunions bilatérales dans les locaux du Sommet devraient être découragées ;
- organisation d'événements parallèles avec une plus grande implication des principales parties prenantes de l'UA – femmes, jeunes, entreprises, société civile et profilage des organes spécialisés et des institutions régionales de l'UA au cours des réunions ;
- opérationnalisation des Comités techniques spécialisés (CTS).

19. **Communication**

- communication avec les citoyens africains : nécessité de tenir des séances d'information régulières avec les ministres concernés, les institutions régionales et le secteur privé sur la diffusion des programmes de l'UA sur les chaînes de radiodiffusion nationales et privées, pour permettre à l'UA d'informer, de communiquer avec et de faire participer l'ensemble des citoyens de l'Afrique ;
- investissement et meilleure utilisation de la technologie pour améliorer la communication de la Commission de l'UA, le COREP et le Siège de l'Union ;
- assurer la distribution en temps opportun des documents et rapports dans toutes les langues de travail de l'UA ;
- dans le but d'améliorer la mise en œuvre des décisions de l'UA et la vulgarisation de l'ordre du jour de l'intégration, encourager les États membres à établir des communications, assurer la mise en œuvre et le suivi des mécanismes au niveau national ;
- ajouter un page Internet pour les présidents de l'UA et du COREP sur le site Internet de l'UA, y compris des informations sur les présidents précédents ;
- séances d'information mensuelles de la Commission et séances d'information trimestrielles régulières du Président de la Commission au COREP.

20. **Égalité entre hommes et femmes**

- impliquer davantage les femmes dans la médiation et la diplomatie préventive afin d'améliorer l'image de l'UA comme modèle de rôle dans l'égalité entre hommes et femmes.

MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS DE LA RETRAITE

- 21.** Construire des facteurs de déclenchement et dynamique pour le changement.
- 22.** Mettre en place un groupe de travail spécial conjoint de la Commission et du COREP (coprésidé par la Présidente de la Commission de l'UA ou son représentant) en vue de traduire en plans d'action concrets les résultats de la quatrième Retraite du COREP et de la Commission de l'UA à Hawassa et des retraites précédentes, et d'en assurer le suivi.
- 23.** Le Groupe de travail sera composé de cinq membres de chaque partie et il devra élaborer ses termes de référence, y compris les priorités.
- 24.** La planification des futures retraites devrait commencer par l'évaluation de la mise en œuvre des décisions de retraites précédentes.

MOTION DE REMERCIEMENT

Quatrième Retraite du Comité des représentants permanents (COREP) et de la Commission de l'Union africaine, 14-15 avril 2014, Hawassa (Éthiopie)

La Commission de l'Union africaine et le Comité des représentants permanents réunis dans le cadre d'une retraite conjointe à Hawassa, capitale de la Région des Nations, nationalités et peuples de l'État régional du Sud de la République fédérale démocratique d'Éthiopie les 14 et 15 avril 2014,

1. Expriment leur profonde gratitude à S.E. M. Dessie Dalkie, président des Nations, nationalités et peuples de l'État régional du Sud de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, au maire de la ville de Hawassa et à toutes les autorités de l'État régional pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé à Hawassa et les excellentes installations mises à la disposition des participants à la retraite, ainsi qu'aux autorités de la République fédérale démocratique d'Éthiopie qui ont facilité le voyage d'Addis-Ababa à Hawassa et de Hawassa à Addis-Ababa, permettant ainsi en grande partie aux participants à la retraite d'atteindre de bons résultats dans un environnement très propice et chaleureux ;
2. Expriment également leur profonde gratitude au modérateur de la réunion, le Dr Ibrahim Assane Mayaki, Directeur général de l'Agence du NEPAD, qui a dirigé la discussion de main de maître, ainsi qu'à tous les services de soutien de la Commission, dont les membres de l'équipe de rédaction, les traducteurs et interprètes et autres personnels d'appui.

2014

Resultats de la quatrieme retraite de la commission de l'ua et du COREP, 14-15 Avril 2014, Hawassa (Ethiopie)

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3528>

Downloaded from African Union Common Repository